



La lettre d'information

Association des Chasseurs de **Grand Gibier du Dauphiné**
Affiliée à l'ANCGG
50 rue des Alpes 38600 Fontaine

Octobre 2020

Membres du C.A. :

R. Gitton, président
G. Du Chaffaut, vice-président,
J. Coeur, trésorier,
M. Scala, secrétaire,
D. Chatin, intervenant BGG
C. Debai, intervenant BGG,
G. Achard, intervenant BGG
M. Allibert, intervenant BGG,
C. Joly, cotateur AFMT,
D. Scala, cotateur AFMT,
G. Nier, moniteur tir,
O. Testard-Gitton, membre
C. Goudin, membre,

Au sommaire :

Le Brevet 2020 :

- remise des diplômes p.1
- session 2021 p. 4

Odile Testard-Gitton : Quand la ruralité se défend... p.2

Lettre aux élus p .4 et 5

Bulletin d'adhésion p.6

Cette lettre est aussi la vôtre :

Vous pouvez contribuer à sa rédaction en adressant un article, une annonce, une photo ...

Contact: Raymond Gitton

06 75 47 30 03

raymond-f.gitton@wanadoo.fr

Responsable de la rédaction : Raymond Gitton

En raison de la crise sanitaire, toutes nos manifestations extérieures ont dû être annulées (safari-truites, fête du bois à Chamrousse, salon sécurité dans le parc des Chambarans). En espérant pouvoir vous donner rendez-vous en 2021 !

Brevet Grand Gibier

La remise des diplômes et des médailles aux sept lauréats du Brevet Grand Gibier de la promotion « Jean-Paul Grossin » s'est déroulée le 14 septembre à l'issue de notre conseil d'administration devant les locaux (barrières sanitaires obligent) de la FDCI à Gières.



Lauréats et formateurs se sont ensuite retrouvés au restaurant l'Hippopotamus pour conclure cette soirée comme il se doit.



DÉFENDRE la RURALITÉ

DÉFENDRE la CHASSE

Les attaques de plus en plus nombreuses et quelques fois violentes menées par diverses associations le plus souvent anti chasses et se réclamant d'idéaux « écologiques » en passant par le bien-être animal laissent peser de lourdes menaces tant sur la chasse que sur la ruralité en général.

C'est pourquoi nous avons voulu nous associer à la manifestation contre le référendum d'initiative partagée (RIP), organisée le 21 août dernier à Crest par l'ensemble des représentants du monde agricole, avec le soutien des élus locaux, des Fédérations de chasseurs de la Drôme et de l'Isère et de nombreux sympathisants.

Quand la ruralité se défend...

(Odile Testard-Gitton)

Le vendredi 21 août s'est tenue, à Crest (26), une manifestation du monde rural. Cette manifestation est à l'initiative de personnes touchées par les achats du domaine de Valfanjouse à Léoncel : Agriculteurs, éleveurs, forestiers, chasseurs locaux et l'association "Iloupdev", dont le but est de faire connaître au grand public la vérité sur le loup. L'APSAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) a acquis 490 ha dans le massif du Vercors afin de créer une réserve de vie sauvage, où toutes activités humaines seront prohibées, sans se soucier des retombées économiques et écologiques d'une telle action.



Les exemples d'échecs de tels projets sont nombreux et liés essentiellement à la non régulation des populations présentes sur ces espaces. Les premiers à en souffrir sont les agriculteurs à proximité de ces zones (augmentation des dégâts agricoles, dégâts qui seront indemnisés par les fédérations de chasse alors que la chasse est interdite sur ces territoires !). Une autre conséquence de la surpopulation observée sur ces types d'espaces est illustrée aux Pays-Bas, où de nombreux animaux meurent de faim dans une « réserve de vie sauvage ». Notons, au passage que laisser mourir des animaux de faim est apparenté à de la maltraitance, est-ce là leur vision de la protection des animaux à ces associations ? Heureusement, l'APSAS a réponse à tout ! Le loup régulera les

populations ! Mais nous connaissons tous les répercussions de la présence du loup en France (en 2019, ce sont 12 451 animaux qui sont tués pour 3742 attaques constatées, essentiellement des ovins¹, des dégâts qui se chiffrent à plus de 30 millions d'euros de dépense publique).

Voilà pour les retombées économiques. Mais la présence d'une telle réserve sur le domaine de Valfanjouse risque fort d'avoir également des répercussions sur l'écologie du massif, notamment par le fait de la présence de cerfs sika et d'hybrides présents sur le domaine actuellement clos. Rouvrir cet enclos entraînerait donc une pollution génétique de nos cerfs élaphe.

¹ Source : DREAL Auvergne – Rhône-Alpes, <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/protocole-dommages-a3854.html>

C'est pour toutes ces raisons que s'est tenue la manifestation à Crest, manifestation qui a mobilisé autour de 1500 personnes. De nombreuses associations et organismes étaient présents : Iloupdev, l'association des bergers du Vercors, la fédération départementale ovine de la Drôme, les syndicats agricoles (coordination rurale, FDSEA ainsi que les JA), les fédérations de chasse de la Drôme et de l'Isère, les ACCA et sociétés de chasse voisines, l'AFACCC 07/26 et l'ACGGD.



Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants



Après les discours des principaux organisateurs de la manifestation ainsi que des élus dont Hervé Mariton, le maire de Crest, un cortège s'est organisé, ouvert par les brebis, les vaches et chevaux venus défendre leur environnement. Au départ du parking du champ de Mars dans Crest, le défilé est passé devant le siège de l'ASPAS avant de s'arrêter au bord d'un lac pour un pique-nique partagé. La manifestation s'est déroulée dans le calme sans aucun débordement de la part des manifestants. En espérant ne pas avoir trop déçu Madline Rubin, directrice de l'ASPAS qui, dans une interview donnée peu avant l'événement prévoyait « *des débordements, des violences* », car, selon ses dires, « *Les chasseurs en France [...] sont les plus bruyants et surtout les plus armés* ». Si l'ASPAS pensait s'afficher en « martyr de la cause », c'est raté ! Nous savons nous tenir, nous. Nous laissons les comportements anti-démocratiques et totalitaires (incendies et dégradations de locaux, sabotages de miradors, menaces de mort) aux fervents défenseurs de la cause animale.

Pour aller plus loin et ce pourquoi il est important que le monde rural se mobilise, ne perdons pas de vue que l'ASPAS, comme de nombreuses associations animalistes, soutient le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour les animaux. Ce RIP se décline en 6 mesures avec un seul dénominateur commun : la prise en considération du bien-être animal. Cela peut paraître beau sur le papier. De plus, c'est une très bonne stratégie : qui voterait contre le bien-être des animaux ? Qui souhaiterait la souffrance animale ? Seulement voilà, en grattant un peu, on découvre ce qui se cache réellement derrière ce RIP. A commencer par les personnalités qui en sont à l'origine : trois milliardaires qui investissent massivement dans la FoodTech, des industries véganes (comme Motif Ingrédients²) à la viande de culture³. Pour ces gens, l'élevage est une entrave à leurs profits. De fait, leurs desseins sont assez faciles à deviner : supprimer l'élevage. Comme on est obligé de manger, le jackpot est assuré !



Si ce RIP passe (il est déjà signé par 125 députés et 500 000 citoyens), il pourrait bien être la première étape à la destruction du monde tel que nous le connaissons. Pour contrer cette tendance, une pétition a été mise en ligne pour dire non au RIP. Dire non au RIP, ce n'est pas dire non à la considération animale. C'est dire non à un monde sans élevage, sans chasse, sans pêche... Non à une alimentation humaine de synthèse, dépendante des startups américaines.

Si vous le souhaitez, vous pourrez retrouver le mouvement sur Facebook « Unis pour la Ruralité » et signer la pétition en ligne sur mes opinions. com, « Pétition contre le Référendum d'Initiative Partagée »⁴.



² Cette pépite de la Foodtech qui attire la crème des investisseurs, <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/cette-pepite-de-la-foodtech-sur-laquelle-se-jettent-les-investisseurs-995924>

³ #Viande sans viande, <https://www.franceculture.fr/emissions/hashtag/la-viande-de-culture-alternative-ou-aberration>

⁴ <https://www.mesopinions.com/petition/politique/contre-referendum-initiative-partagee-rip-initie/101028>



L'ACGGD a écrit aux élus

En ce qui nous concerne, l'ACGGD a adressé une lettre aux quatorze élus (députés et sénateurs) de l'Isère pour dénoncer le RIP. Certains nous ont répondu positivement en soulignant la gravité du débat. À noter que deux élus avaient déjà voté pour le référendum avant l'envoi de notre courrier. (Voir copie du courrier adressé en annexe).

D'autres manifestations sont prévues tant à l'échelon local que national. Du maintien de la ruralité dépend l'avenir de la chasse ; nous devons rester constamment sur nos gardes et communiquer au maximum ce que nous ne savions pas faire, nos adversaires l'avaient très bien compris. Toutes les opportunités sont saisies pour incriminer la chasse et les chasseurs ; nous en voulons pour exemple le cerf chassé à courre en forêt de Compiègne venu se réfugier dans un lotissement récemment bâti sur un passage antérieur des animaux. L'anecdote filmée a immédiatement été diffusée sur les chaînes de télévision et suivie par un sondage « pour ou contre la chasse » initié par certains grands quotidiens.

La FNC a fait ses premiers pas en diffusant sur les chaînes de télévision des court-métrages mettant en scène la chasse et les femmes, la chasse et les jeunes. A priori, ce n'est pas au goût de tout le monde, mais personne n'est resté insensible même nos opposants. La chasse a besoin de se faire connaître, de faire connaître ce que sont les chasseurs en réalité.

Mais évitons de nous faire connaître en publiant sur les réseaux sociaux des images de tableaux ou de scènes de chasse où on peut voir des carcasses de gibiers sanguinolentes ou pire. Ces moyens de communication peuvent être très risqués et deviennent vite compromettant en ce qui nous concerne et produisent les effets inverses du but recherché. Rappelons qu'en tant que membre de l'ACGGD filiale de l'ANCGG, nous avons une charte à respecter dont l'éthique fait partie.

Soyons fiers d'être chasseurs, ne nous cachons pas, montrons et prouvons que nous sommes les vrais écologistes dans une nature qui a besoin de nous.



Brevet Grand Gibier session 2021

Une approche auprès du lycée agricole de la Côte Saint André a été effectuée. Six ou sept élèves seraient intéressés à ce jour pour préparer le brevet grand gibier. Nous devons les rencontrer début novembre afin de fixer les modalités pratiques et organiser le planning des cours qui devra être adapté à l'emploi du temps de l'année scolaire.

Concernant les autres candidats, une réunion d'information sera tenue en février 2021. La FDCI fera paraître une annonce dans InfoChasse.

En raison de la crise sanitaire, les cours avaient été dispensés par visio-conférence. Devant le succès remporté par la formule, nous étudions la possibilité de la reconduire cette année.



Nous vous souhaitons une très bonne saison de chasse. Prenez bien soin de vous en appliquant les mesures sanitaires préconisées (port du masque dans les espaces fermés et dans les véhicules lorsque vous êtes plusieurs, respect des distances en limitant le nombre de personnes réunies et pensez à vous laver régulièrement les mains).

ANNEXE



Association des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné

(Affiliée à l'ANCGG)

50 rue des Alpes 38600 FONTAINE

Monsieur le Sénateur André V.....
Le Sénat - Casier de la Poste
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Fontaine, le 26 août 2020

Monsieur le Sénateur,

Un projet de Référendum d'initiative partagée sur le thème de la condition animale a été lancé début juillet par trois entrepreneurs des nouvelles technologies et un journaliste.

Ce RIP porte sur six sujets, parmi lesquels figure l'objectif d'abolir la vénerie (chasse à courre) et les chasses dites traditionnelles.

En tant que chasseurs de grand gibier, nous tenons à exprimer notre plus totale opposition à tout projet d'interdiction de la chasse à courre. Ce mode de chasse est fondé sur une démarche totalement naturelle : une meute qui poursuit sa proie, à l'instar du loup. Cette chasse s'accompagne d'une haute exigence dans le soin apporté à ses chiens et ses chevaux comme dans le respect de l'animal chassé, quoiqu'en disent les détracteurs. Enfin cette pratique a été pendant longtemps la seule à veiller à une bonne conservation des ongulés sauvages en France. Elle y contribue encore aujourd'hui, en se préoccupant notamment de la conservation des corridors écologiques.

Mais ce n'est pas le seul sujet qui nous préoccupe tant ce projet de RIP nous paraît dommageable sur bien des points de vue.

L'amalgame de six points hétérogènes dans le cadre de ce RIP pose de nombreux problèmes. Ceux-ci ont été sélectionnés, de l'aveu même des initiateurs du projet, en fonction de leur image négative auprès du grand public dans le seul but de maximiser une adhésion globale et non discutée point par point.

Pour plus de facilité, ce projet s'attaque à des symboles et désigne des coupables bien plus qu'il ne traite des problèmes sur le fond. Cela a l'immense avantage de se donner bonne conscience et de se dégager de ses propres responsabilités.

Un exemple ? Comment peut-on prétendre que la chasse à la glu, pourtant strictement encadrée et contrôlée, est cruelle quand on ne remet pas en cause la vente libre et l'usage des pièges à glu destinés à prendre les petits rongeurs, y compris lérots et loirs qui sont des espèces protégées ?

Un autre exemple ? Le projet veut interdire les élevages de fourrure alors qu'il ne reste que trois malheureux élevages de visons en France et que leur avenir est condamné, compte tenu de l'évolution du marché. Où est l'enjeu ? Cela mérite-t-il un référendum ?

Ce projet est peu réfléchi. Il entend supprimer les spectacles à base d'animaux sauvages et stigmatise les cirques et les parcs aquatiques. Mais en ce cas, il faudrait aussi supprimer la réalisation et la diffusion de films qui utilisent des animaux sauvages dressés et prisonniers en dehors des tournages où ils donnent l'illusion d'être libres.

Toute cette démarche est pernicieuse, car elle tend à désigner des coupables ou plutôt des boucs émissaires, à condamner des usages minoritaires au seul motif qu'ils sont plus faciles à démolir, à développer les germes de l'intolérance entre citoyens de ce pays et à accroître les fractures entre groupes sociaux.

On est donc dans la plus pure politique-spectacle.

Ce sujet du respect de l'animal mérite une toute autre approche que la condamnation sans discussion des pratiques désignées. Il nous paraît également totalement contraire à la vision que nous avons du travail difficile d'un élu parlementaire qui doit sans cesse développer de véritables axes de progrès pour notre société, en concertation avec toutes les parties prenantes.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons instamment de ne pas approuver ce projet de RIP, et si vous l'avez déjà signé, de reconsidérer ce choix au vu des problèmes posés.

Pour notre part, dans le domaine qui nous concerne, l'Association nationale des chasseurs de grand gibier, depuis 70 ans, a constamment été à l'initiative d'évolutions législatives et réglementaires en faveur du plus grand respect de l'animal sauvage et de la bonne conservation des espèces. Rien n'est parfait ni ne sera jamais parfait, mais nous poursuivrons cette tâche avec le souci du meilleur équilibre pour notre société et notre faune.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération la plus respectueuse.

Raymond Gitton

Président de l'ACGGD



**Association des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné
A.C.G.G.D**

50 RUE DES ALPES, 38600 FONTAINE
acggd38@gmail.com

Bulletin d'adhésion 2020

(à retourner à)

**Mr Jean CŒUR
12 rue Tristan Corbière
38400 ST MARTIN D'HERES**

Nom :	Prénom :
Adresse :	
.....	
Commune :	Code postal :
Téléphone :	Fax :
Profession :	Date de naissance :
E-mail :	

Mode de chasse pratiquée

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Battue | <input type="checkbox"/> Chasse à l'arc |
| <input type="checkbox"/> Chasse à tir aux chiens courants | <input type="checkbox"/> Vénérie |
| <input type="checkbox"/> Chasse individuelle | <input type="checkbox"/> Autres : |

Votre cotisation

- Adhésion : 27 €
- Adhésion pour les membres UNUCR et ONCFS : 12,50 €
- Abonnement à la revue « CHASSE GESTION GRANDE FAUNE » : 30 €

* Règlement par chèque à l'ordre de ACGGD

**Association des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné - A.C.G.G.D ,
50 RUE DES ALPES, 38600 FONTAINE**